

Certificat d'Aptitude Professionnelle
aux Pratiques de l'Education Inclusive

Demander un départ en formation



Vous êtes intéressé(e) pour partir en formation...

Si vous en avez l'occasion, parlez-en à votre IEN de circonscription mais aussi à votre directeur/chef d'établissement afin qu'il n'oublie pas de vous transmettre les informations.

Une réunion d'information est organisée par le rectorat, en début d'année civile (janvier /février). Elle a lieu en visioconférence.

La date et le lien de la visioconférence sont communiqués en temps voulu, sur votre boîte i.prof ou académique et/ou dans les établissements scolaires.

Dans la même période, un courrier expliquant le protocole d'inscription et la date à respecter, est envoyé dans votre boîte I.prof ou académique et/ou dans votre établissement.

Vous pourrez ainsi faire votre demande officielle de départ en formation en remplissant le formulaire joint au courrier et en écrivant une lettre de motivation.

Suite au dépôt de votre candidature, il est possible que vous soyez convoqué(e) pour un entretien avec votre IEN et/ou l'IEN ASH et/ou une CPC ASH.

Cet entretien aura lieu uniquement si le module de professionnalisation choisi correspond aux priorités départementales. Les priorités et le nombre de départs en formation sont déterminés chaque année par la DSDEN.

A l'issue des entretiens, un avis (favorable ou défavorable) et un classement est porté sur chaque dossier.

Tous les dossiers ayant reçus un avis favorable sont une nouvelle fois étudiés au regard du nombre de places disponibles pour le départ en formation.

Si vous êtes retenu(e) pour un départ en formation,
- vous en êtes informé(e) avant le mouvement
- vous devrez postuler sur un poste correspondant au module de professionnalisation demandé et pour lequel vous aurez été sélectionné(e) .

Si vous êtes déjà sur un poste spécialisé, il est conseillé de redemander votre poste mais vous n'êtes pas prioritaire.

L'ordre de priorité du mouvement sont :

- les enseignants détenteurs du CAPPEI, option correspondant au poste
- les enseignants détenteurs du CAPPEI, option différente du poste
- les enseignants partant en formation CAPPEI

Il est donc prudent de postuler sur plusieurs postes similaires.



Vous ne pourrez pas partir en formation si vous n'avez pas obtenu un poste correspondant au module de professionnalisation choisi.

Même si vous avez reçu un avis favorable, il est possible que vous ne soyez pas retenu(e) faute de places.

Ne vous découragez pas et faites une nouvelle demande à la prochaine session.

Profitez de ce temps pour demander un poste spécialisé, car avoir déjà une expérience sur un support particulier rend la formation plus “confortable”.

Vous pouvez également essayer de travailler en partenariat avec des enseignants spécialisés, approfondir vos connaissances par des lectures etc...